



SCOUTISME UNIONISTE MONTALBANAIS

Notice inscription SUM année 2023-2024

Pour une réinscription : tous les documents doivent être ramenés aux chefs d'unité **dès la première sortie**, ou transmis avant au siège de l'association, mais les chèques ne seront encaissés que vers le 5-10 octobre (puis les mois suivants en cas de chèques multiples à peu près à au même moment).

Pour une première inscription le dossier doit être transmis au chef de groupe à l'adresse ci-dessous **avant fin août** (sinon la place ne sera pas garantie).

Pour les éclaireuses et les éclaireurs (pas pour les louvettes et louveteaux), la feuille d'engagement est renouvelée. Merci de la lire (et de la remplir) attentivement.

L'organisation des sorties vous sera détaillée dans les mails de convocation.

Le dossier d'inscription à l'année 2023-2024 doit être **ramené sous enveloppe au nom de l'enfant ou renvoyé par courrier au plus tard à la première sortie** pour être pris en compte.

Pour être validé ce dossier doit être renvoyé **absolument complet : fiches d'adhésion et d'inscription, fiche sanitaire et fiche d'engagement** (sauf louvettes et louveteaux) **totalemment remplies et signées, accompagnées du règlement dans son intégralité¹**.

La fiche sanitaire doit être remplie en chaque début d'année et avant chaque camp de plus de 3 nuits, **même s'il y a pas eu de changement** depuis la précédente.

Aucun dossier ne sera accepté et donc pris en compte s'il manque une pièce. Un dossier reçu partiellement (une pièce manquante ou incomplète) vous sera retourné.

En cas de règlement en plusieurs fois donner l'ensemble des chèques. Les chèques seront touchés dans la première quinzaine du mois, à un mois d'intervalle les uns des autres. En cas de difficulté financières, n'hésitez pas à nous en parler.

Le **planning prévisionnel** de l'année vous sera envoyé dès que possible.

Pour les **premières inscriptions** : 2 sorties d'essai ne pourront être faites qu'avec un **dossier complet, règlement inclus**. Si votre enfant décide finalement de ne pas poursuivre, l'ensemble des pièces, y compris le règlement, vous sera restitué. Le premier chèque sera touché à compter du mois de **novembre**.

Adresse à utiliser pour les courriers :

S.U.M. - Chez M. Emmanuel REPINGON
280 chemin de BEGUE
82000 MONTAUBAN

¹ En cas de difficultés financières parlez-en au chef d'unité de votre enfant ou au président de l'association.

Chez M Emmanuel REPINGON
280 Ch. De BEGUE
82000 MONTAUBAN
president.sum@hotmail.com
www.scoutsum.fr

Membre de la Fédération des Eclaireuses et Eclaireurs
Mouvement scout agréé par le Ministère de la ville de la jeunesse et des sports

